

Règlement intérieur de l'USMB

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour but de préciser les obligations des dirigeants (membres du bureau, entraîneurs, encadrants), des adhérents et des parents (pour les adhérents mineurs). Chacune de ces parties est tenue de se conformer au règlement, dont le contenu est accepté lors de l'adhésion. Celui-ci est remis à chaque adhérent et est consultable sur le site internet du club.

Article 2 : Affiliation

L'Union Sportive Maubeugeoise de Badminton est officiellement affiliée à la Fédération Française de Badminton et s'engage donc à se conformer entièrement aux statuts et règlements de la Fédération.

Article 3 : Adhésion et cotisation

Toute personne ayant remis un dossier d'inscription complet est considérée comme membre adhérent de l'USMB. Le renouvellement de l'adhésion n'est pas systématique. Chacun choisit d'adhérer de nouveau par le biais d'un nouveau dossier d'inscription.

La cotisation, remise avec le dossier d'adhésion est valable pour la saison sportive du 1er septembre au 31 août de l'année suivante et comprend :

- La licence et l'assurance de la FFBad
- La cotisation sportive, utilisée pour les frais de fonctionnement et l'entretien du matériel.

La prise de licence auprès de la Fédération s'accompagne d'une autorisation de diffusion d'image et de son visant à la promotion du badminton par le club ou la Fédération. Cette autorisation pourra faire l'objet d'une dérogation (au niveau du club) sur demande spécifique lors de l'inscription (spécifier « n'autorise pas le droit à l'image » au-dessus de la signature du présent règlement).

Article 4 : Créneaux horaires

Exception faite du cas particulier cité dans l'article 6, seuls les adhérents à l'USMB sont autorisés à pratiquer le badminton pendant les créneaux horaires prévus à cet effet. Ces horaires sont portés à la connaissance des adhérents et parents d'adhérents mineurs en début de saison sportive chaque année, ou en temps utile en cas de changement impromptu.

La répartition des créneaux horaires est disponible sur le site internet du club et est donnée lors de l'inscription dans la notice d'informations.

Les plannings d'accès à la salle pendant les vacances scolaires seront communiqués par mail aux adhérents ou à leurs responsables légaux à chaque période.

Article 5 : Entraînements et compétitions

5.1 : Entraînements

La municipalité met à disposition le gymnase Vauban pour les entraînements. Les dirigeants définissent l'usage des créneaux attribués avant chaque début de saison.

La salle de sport permet l'installation de 5 terrains de double simultanés. Par conséquent, étant donné le nombre d'inscrits, lorsque tous les terrains sont occupés, les matchs en double seront prioritaires pour permettre à tous de profiter du créneau horaire. 2 terrains de simple supplémentaires pourront être installés sous la supervision d'un membre du bureau.

En début de séance, les joueurs sont tenus de monter leur terrain et la fin d'une séance, lorsque le terrain n'est pas utilisé par un autre groupe, les joueurs sont tenus de ranger le filet et les poteaux de leur zone d'entraînement dans les espaces prévus à cet effet.

Les volants sont à la charge des joueurs, à l'exception de ceux utilisés lors des entraînements dirigés. Ceux présents dans le local sont donc exclusivement réservés aux entraînements dirigés.

Les enfants licenciés sont autorisés à venir jouer entre eux (ou avec un parent licencié) en dehors de leurs créneaux réservés sous la surveillance exclusive de leurs parents. Ces arrangements resteront possibles tant que l'affluence le permettra.

5.2 : Compétitions

Les compétitions se déroulent selon les calendriers et informations départementales, régionales et nationales. L'affiliation du club à la FFBad permet aux membres de s'inscrire à toutes les compétitions officielles.

L'inscription aux tournois et les frais de déplacement dans le cas de covoiturage (à partir de 3 joueurs du club) pour se rendre aux compétitions sont pris en charge par le club dans la limite d'une enveloppe dont le montant est défini à chaque début de saison. Tout membre compétiteur voulant accéder à des remboursements au-delà de son enveloppe s'engage en échange à participer activement à la vie du club.

Toute absence à une compétition injustifiée dans les 48h avant la compétition sera passible d'une amende fixée par la ligue ou la Fédération à la charge du joueur.

Article 6 : Séances d'essai

Toute personne souhaitant s'essayer à la pratique du badminton pourra avec l'accord d'un membre du bureau, bénéficier de 2 séances d'essai. Au-delà, elle devra remplir un dossier d'inscription complet si elle souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein de l'USMB.

Article 7 : Communication

Les différentes informations relatives au club et aux événements qui y sont liés sont communiquées par mail (veillez à ce que votre adresse mail soit lisible et valide sur les documents d'inscription), sur la page Facebook du club et/ou dans la salle lors des créneaux d'ouverture.

Article 8 : Code vestimentaire et comportement

Pour accéder aux terrains, il est demandé aux joueurs d'être munis de chaussures de sport en salle propres et d'une tenue vestimentaire appropriée.

Les joueurs devront également se munir d'un bon esprit sportif. Les propos injurieux ou attitudes dangereuses seront sanctionnées.

Article 9 : Encadrement des jeunes

Tout mineur reste sous la responsabilité du ou des parent(s) ou représentant légal en dehors des horaires d'entraînement. Il est demandé aux parents ou représentants légaux de vérifier la présence d'un entraîneur dans la salle en début de séance et de venir récupérer les mineurs à l'intérieur de la salle en fin de séance.

Toute modification ou suppression d'un entraînement sera signalée aux parents ou au responsable légal par l'équipe encadrante ou par un membre du bureau.

Article 10 : Assemblée générale

Tous les adhérents sont tenus informés par mail de la tenue de l'assemblée générale (date, heure et lieu). La présence de chacun est souhaitée.

Signature du membre ou du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé » :